



RÈGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS « Le Chanteur Hommage à Balavoine »

Article 1 : Organisation

La Ville de Somain, située à l'Hôtel de Ville, Place Jean-Jaurès, 59490 Somain, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat du **31 aout 2026** au **14 septembre 2026 à minuit**, accessible sur ses réseaux sociaux officiels.

Ce jeu n'est ni sponsorisé, ni administré, ni associé aux plateformes sur lesquelles il est diffusé (Meta / Facebook / Instagram).

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel directement impliqué dans la gestion et l'organisation du présent concours.

La participation est limitée à une seule fois par foyer (même nom, même adresse IP ou identifiant).

Article 3 : Modalités de participation

Pour valider sa participation, le joueur doit effectuer l'ensemble des actions suivantes avant la date de clôture :

- 1. Suivre la page officielle **Ville de Somain** ;
- 2. Partager la publication officielle du concours en mode public ;
- 3. Identifier en commentaire la personne avec laquelle il souhaite partager ce moment.

Toute participation incomplète, illisible, frauduleuse ou reçue après la date et l'heure limites sera considérée comme nulle.



Article 4 : Dotations

Sont mis en jeu **2 lots de deux places (2x2 places)** pour le spectacle « Le Chanteur - Hommage à Balavoine », qui aura lieu le vendredi 25 septembre 2026 à 20h00 au Théâtre municipal Gérard Philipe de Somain.

La valeur unitaire d'un billet est fixée à 25 €, soit une valeur totale de 50 € par lot attribué.

Les lots sont nominatifs, non cessibles, non transmissibles, et ne pourront donner lieu à aucun remboursement en numéraire, ni à aucun échange.

Article 5 : Désignation des gagnants et attribution des lots

Les 2 gagnants seront désignés par tirage au sort (via un logiciel de tirage aléatoire) dans les 48 heures suivant la clôture du jeu.

Les gagnants seront informés par message privé ou par une mention en commentaire sous la publication officielle. Ils disposeront d'un délai de 48 heures à compter de la notification pour confirmer leur acceptation et transmettre leurs coordonnées. À défaut de réponse dans ce délai, le lot sera définitivement perdu et réattribué à un participant suppléant.

Les billets seront à retirer au service Culture, Mémoire et Festivité aux horaires d'ouverture de l'hôtel de ville (jusqu'au vendredi 25 septembre, 17h00), ou sur place le jour de la représentation, au Théâtre municipal Gérard Philipe, sur présentation d'une pièce d'identité valide.

Article 6 : Protection des données personnelles (RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », les données personnelles collectées auprès des participants sont uniquement destinées à l'organisation du jeu concours, à la désignation des gagnants et à la remise des lots.

Ces données ne seront en aucun cas cédées ou vendues à des tiers. Elles seront conservées pour la durée strictement nécessaire à la gestion du concours puis supprimées.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données le concernant, qu'il peut exercer en adressant une demande par écrit à la Ville de Somain.



Article 7 : Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement sur la page d'information de l'événement / sur le site internet de la Ville de Somain, ou peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande.

Article 8 : Responsabilité et cas de force majeure

La Ville de Somain ne saurait être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de force majeure, le présent concours ou le spectacle venaient à être modifiés, reportés ou annulés.

Article 9 : Litiges et loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute contestation ou réclamation relative au jeu doit être adressée par écrit à la Ville de Somain dans un délai maximum de 30 jours après la clôture du jeu.